

Demande de PRET JEUNES MSA d'Armorique

Identification assuré	Identification conjoint
N° d'identification : <input style="width: 100%;" type="text"/>	N° d'identification : <input style="width: 100%;" type="text"/>
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
☎ :	☎ :
Adresse mail :	Adresse mail :
Prestations maladie versées par : <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> CPAM <input type="checkbox"/> autre	Prestations maladie versées par : <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> CPAM <input type="checkbox"/> autre
Allocations familiales versées par : <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> autre	Allocations familiales versées par : <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> autre

Montant du prêt sollicité : €

Objet : Amélioration-Agrandissement
 Construction-Acquisition

Enfants à charge :

Nom	Date de naissance

Renseignements concernant l'amélioration ou l'agrandissement du logement :

- *Quels sont les travaux envisagés ?*

.....

- *Coût des travaux :* €

Renseignements concernant la construction ou l'acquisition du logement :

- *Date du permis de construire ou d'achat :*

- *Prix d'après devis estimatif :* €

Avez-vous obtenu, ou demandé d'autres aides financières ?

(prêt, prime ou subvention)

- Si oui, précisez :

.....
.....
.....

- Montant total obtenu : €

Modalités de remboursement souhaitées :

Annuités nombre :

Mensualités nombre :

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et déclare me soumettre aux conditions édictées par le règlement des prêts dont je reconnais avoir pris connaissance.

A le

Signature du demandeur,

Pièces à joindre selon la situation :

- ✱ *Devis estimatif détaillé des travaux*
- ✱ *Attestation des organismes prêteurs*
- ✱ *Permis de construire*
- ✱ *Acte de vente notarié*
- ✱

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service Action Sanitaire et Sociale de la MSA d'Armorique, 3 rue Hervé de Guébriant 29412 Landerneau.

MAJ 01/2011

MSA d'Armorique

www.msa-armorique.fr

Siège social : 3, rue Hervé de Guébriant

29412 Landerneau Cedex

Tél. 02 98 85 79 79 Fax : 02 98 85 79 09

12, rue de Paimpont

22025 Saint-Brieuc Cedex 1

Tél. 02 96 78 87 00 Fax : 02 96 78 87 59

I - BENEFICIAIRES

Peuvent bénéficier de ce prêt, tous les propriétaires ou futurs propriétaires de moins de 40 ans au jour de la demande.

L'ayant droit doit être affilié à la MSA.

En cas de couple, un des deux membres doit avoir moins de 40 ans.

Si personne seule ou couple sans enfant, il faut être affilié à la MSA et ne pas bénéficier de prestations familiales d'un autre régime.

Si personne seule ou couple avec enfants, la demande ne sera recevable que s'ils perçoivent des prestations familiales

II - OBJET

Ce prêt doit être complémentaire de travaux de construction, à l'acquisition, à l'aménagement ou à la réparation de la résidence principale.

III - CONDITIONS D'OCTROI

Ce prêt n'est soumis à aucune condition de ressources.

Le montant maximum du prêt est fixé à **4 500 €** en une ou plusieurs opérations dans la limite de 80 % du montant du projet restant à financer (après déduction des prêts bancaires obtenus ou de l'apport personnel).

Le taux d'intérêt s'élève à 2%.

Le prêt est remboursable soit en 60 mensualités maximum, dont la première est exigible le mois suivant le versement du prêt. Le versement aura lieu en une fois sur présentation des factures acquittées.

Les mensualités seront retenues chaque mois sur les prestations familiales ou par prélèvement bancaire.

IV - LES CUMULS

Un prêt jeune ne peut pas se cumuler avec 1 prêt logement mais il peut en prendre la suite.

Le prêt jeune peut se cumuler avec un prêt équipement ménager.

On ne peut attribuer qu'un seul prêt jeune par famille.

V - COMMENT PROCEDER ?

- **La demande** : vous devez retourner la présente demande remplie et signée à l'Action Sociale de la MSA, accompagnée des justificatifs demandés. C'est sur la base de ces documents que le prêt sera étudié.
- **La décision** : après étude de la demande, vous serez avisé par écrit de la décision. Si cette décision est favorable, vous recevrez 2 exemplaires de l'acte de prêt signé par la MSA. Vous devrez signer ces 2 exemplaires.
- **Le paiement du prêt** : dès réception de l'exemplaire signé et de la facture, le prêt vous sera versé intégralement en une fois sur présentation de factures acquittées.

En cas de non respect des clauses du contrat par l'emprunteur, la MSA se réserve le droit d'exiger le remboursement immédiat de la totalité du prêt.

MAJ 01/2011